

Image not found or type unknown



Pendant les vacances scolaires toussaint 2015 ,quel jours ?

Par **Sandrouche**, le **20/10/2015** à **17:07**

Bonsoir, j ai la notification de jugement en matière contentieuse , mais vu qu elle n est plus d accord , je dois me référer au texte en cas de désaccord qui dit que je dois prendre mes filles la deuxième semaine impaire , oui mais quel jour ?quelle heure? Merci de m aider